

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2017
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies pour l'Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 29 de la résolution 2318 du Conseil de sécurité du 15 novembre 2016, dans laquelle le Conseil prie le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), comprenant une analyse approfondie de la structure de son personnel civil et de son personnel en tenue et des ressources prévues à leur intention. Il contient des recommandations sur la manière dont la FISNUA devrait être structurée de manière optimale et rationalisée, après une évaluation reposant sur des observations factuelles de l'efficacité de ses activités en vue de l'exécution de son mandat défini dans la résolution 2287 (2016).

II. Examen stratégique

2. Cet examen visait à déterminer si la FISNUA était apte à exécuter son mandat défini dans les résolutions 1990 (2011), 2024 (2011) et 2318 (2016) du Conseil de sécurité. Il avait également pour objet d'étudier les différentes options d'une restructuration possible de la Mission sur la base de ses observations et d'engager un dialogue avec l'Union africaine sur la voie à suivre concernant le processus politique entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet d'Abyei et la mise en œuvre des dispositifs de sécurité des frontières. Il comporte une évaluation de l'aptitude du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à exécuter son mandat et à atteindre sa pleine capacité opérationnelle. Il fait suite à un exercice analogue qui avait été réalisé en avril 2014 (voir S/2014/336), à l'issue duquel il a été conclu qu'un appui à la reprise du dialogue entre les communautés et l'administration par les communautés sous la supervision du Comité mixte de contrôle d'Abyei permettrait à l'Organisation des Nations Unies de poursuivre la réalisation de son objectif stratégique, qui consiste à aider à consolider la paix et la sécurité à Abyei et à créer les conditions d'un règlement du différend relatif au statut final d'Abyei. S'agissant du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, l'évaluation de 2014 a établi qu'en l'absence d'une coopération pleine et entière entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet de la sécurité des frontières, l'ONU ne devrait pas continuer à investir dans ses infrastructures.

17-05227 (F) 100417 110417





3. L'équipe chargée de réaliser l'examen stratégique s'est rendue sur le terrain du 15 au 23 février 2017. Dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, elle était composée de représentants du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (au nom de l'équipe de pays pour l'action humanitaire) et du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que de membres du personnel de la FISNUA. Elle a rencontré des hauts représentants des Gouvernements soudanais, sud-soudanais et éthiopien, des représentants des communautés Ngok Dinka et Misseriya, de l'Union africaine, dont le facilitateur du Comité mixte de contrôle d'Abyei, un représentant du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, des membres du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Programme frontière de l'Union africaine, et des représentants des organismes des Nations Unies présents dans la région (Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, et Mission des Nations Unies au Soudan du Sud). Elle s'est également entretenue avec l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants des principaux donateurs au Soudan et au Soudan du Sud, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et des organisations non gouvernementales (ONG) présentes dans la zone d'Abyei.

III. Contexte et conclusions de l'examen stratégique

4. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1990 (2011) à la fin de 2010, sur fond de tensions accrues, qui se sont soldées, au début de janvier 2011, par une série d'incidents violents dans la zone d'Abyei et une concentration des forces du nord et du sud. En janvier et en mars 2011, faute d'un accord final sur le statut de la zone d'Abyei, les parties à l'Accord de paix global sont convenus d'arrangements provisoires pour la sécurité. Ces arrangements n'ayant toutefois été appliqués que partiellement, de nombreux incidents violents se sont produits en avril et en mai 2011. Devant cette situation, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'aide du Gouvernement éthiopien, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et d'autres parties prenantes, a facilité la tenue de réunions de haut niveau entre les parties à l'Accord de paix global, qui ont abouti à la signature de l'Accord de juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei.

5. Dans ce contexte, la FISNUA avait reçu pour mandat, entre autres, de démilitariser la zone d'Abyei, de siéger aux organes compétents de la zone d'Abyei, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire et de renforcer les capacités du Service de Police d'Abyei. Depuis son déploiement, la FISNUA s'est acquittée efficacement des tâches relevant de son mandat. Malgré la lenteur des progrès dans la recherche d'une solution concernant le statut final d'Abyei, la FISNUA est parvenue à stabiliser la zone, à assurer la sécurité durant la migration saisonnière des Misseriya et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Évolution de la situation politique

6. Le processus politique prévu dans l'Accord du 20 juin 2011 est toujours au point mort. Aucun progrès tangible n'a été fait dans la mise en place d'arrangements conjoints depuis l'assassinat du chef suprême des Ngok Dinka, le 4 mai 2013. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui exerce le contrôle politique et administratif d'Abyei, ne s'est pas réuni depuis mars 2015, créant ainsi un vide politique concernant la gouvernance officielle conjointe d'Abyei. Dans le même temps, depuis que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a formulé ses propositions en septembre 2012, aucun progrès n'a été accompli concernant le règlement du statut final d'Abyei, même si les Présidents Al-Bachir du Soudan et Kiir du Soudan du Sud avaient accepté d'étudier et de régler cette question.

7. La raison du blocage s'explique par les positions respectives des parties sur le statut actuel et futur d'Abyei. Aucune ne s'est montrée prête à faire les concessions nécessaires pour parvenir à une solution politique. Dans l'intervalle, toutes se disent préoccupées par des situations internes (le Darfour et les deux zones pour le Soudan et le conflit armé pour le Soudan du Sud) plus importantes à leurs yeux que l'administration ou l'avenir d'Abyei. Il en résulte une situation d'impasse qui oblige la FISNUA à jouer le rôle qui lui a été assigné de garantir la sécurité à Abyei, tout en improvisant des solutions ponctuelles aux problèmes rencontrés en matière d'administration et de maintien de l'ordre dans la zone.

8. Le Soudan insiste pour dire qu'en ce qui concerne Abyei, il s'en tient strictement à ce que prévoit l'Accord du 20 juin 2011, l'unique cadre de référence faisant foi, et que, par conséquent, Abyei fait toujours partie du Soudan, à moins que « la ligne fixée le 1er janvier 1956 entre le nord et le sud » ne soit « modifiée à l'issue du référendum prévu dans le Protocole d'Abyei ou en vertu d'une décision des Parties sur le statut final d'Abyei ». Le fait que le Soudan rappelle avec insistance que la mise en place d'une administration conjointe est une condition *sine qua non* du règlement de la question d'Abyei, exclut pour ainsi dire le recours à d'autres possibilités de discussion et de négociation et pourrait par la même occasion lui servir de prétexte pour maintenir des éléments armés dans le complexe pétrolifère de Diffra, en violation des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011.

9. Pour sa part, le Soudan du Sud accorde une importance primordiale à la décision prise en 2009 par la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, qui, « définitive et contraignante » pour les parties, fait, selon lui, le plus autorité en ce qui concerne le tracé des frontières d'Abyei, en ce sens qu'elle affirme qu'en vertu du droit international, la zone d'Abyei coïncide avec les frontières des zones sur lesquelles les neufs chefferies Ngok Dinka exercent leurs prérogatives traditionnelles. Le 31 octobre 2016, en commémoration du troisième anniversaire du référendum unilatéral organisé dans la zone d'Abyei, environ 700 Ngok Dinka, avec leur chef suprême à leur tête, ont manifesté devant le siège de la FISNUA à Abyei et déposé une pétition appelant à reconnaître le résultat du référendum.

10. L'impasse dans laquelle se trouve l'Accord du 20 juin 2011 laisse la FISNUA dans l'incertitude, elle qui est censée être une mission « provisoire ». Sans aucune perspective claire de règlement pacifique du statut d'Abyei, la FISNUA non plus ne voit pas de solution de sortie de crise poindre à l'horizon.

11. Au niveau local, les chefs des Ngok Dinka et des Misseriya ont tous fait part de leur désir de vivre ensemble dans la paix. Pourtant, ils continuent de rejeter de part et d'autre sur leur gouvernement respectif la responsabilité de ne pas appliquer l'Accord du 20 juin 2011, et tous deux accusent l'ONU de parti pris en faveur de l'autre. Les chefs des Misseriya ont reproché à la communauté internationale, y compris l'ONU et les ONG, ce qu'ils considèrent de manière générale comme un manque de soutien ou un apport insuffisant de fonds pour leurs projets d'accès à l'eau, d'infrastructure routière et autres. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant l'accès aux ressources naturelles dans le sud d'Abyei, la ville d'Abyei et leurs maisons s'y trouvant, ainsi que l'absence d'administration officielle et de service de police. Ils ont demandé de l'aide pour permettre à 287 familles Misseriya, qui avaient déclaré avoir fui à Mouglad et à Khartoum durant le conflit de 2011, de regagner Abyei en toute sécurité. Les chefs Misseriya ont lancé un appel en faveur du règlement du statut final d'Abyei.

12. Les Ngok Dinka ont fait valoir qu'il était absolument important que la souveraineté d'Abyei soit partagée et ils ont reproché à l'ONU de favoriser la souveraineté du Soudan sur Abyei. Ils ont aussi soulevé la question de la présence d'éléments soudanais armés sur le complexe pétrolifère de Diffra et de criminels armés à Abyei, même si, par ailleurs, ils ont salué l'action des comités de protection de la population locale. Ils ont également estimé que trop peu de projets de développement avaient été menés au profit de leur communauté. Ils ont indiqué que le meurtre non élucidé de leur chef suprême en 2013 était une difficulté majeure qui compromettait leur coexistence pacifique avec les Misseriya.

Sécurité

13. Les hauts responsables au Soudan, au Soudan du Sud et en Éthiopie ont affirmé unanimement que la FISNUA s'acquittait avec succès de son mandat en matière de sécurité et l'ont félicitée d'avoir atteint et maintenu un niveau de stabilité remarquable à Abyei. Tous les protagonistes ont repris l'idée partagée selon laquelle, au vu des circonstances actuelles, et aussi longtemps que le statut d'Abyei resterait contesté, le retrait de la FISNUA ou toute réduction de ses effectifs ou de sa présence militaire pourrait provoquer un regain des tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud, avec des conséquences catastrophiques pour les deux pays et la région dans son ensemble. Bien que le Soudan et le Soudan du Sud attachent une grande importance politique, stratégique et économique à Abyei, la présence des forces de la FISNUA y rend le risque d'un affrontement majeur très peu probable.

14. La situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei reste imprévisible, mais calme, principalement grâce au concept de déploiement militaire important et préventif adopté par la FISNUA. Depuis 2015, la migration saisonnière annuelle (d'octobre à la mi-mai), qui est traditionnellement la période pendant laquelle les tensions et les conflits intercommunautaires sont les plus aigus, est relativement pacifique grâce à la stratégie souple de gestion et d'atténuation des conflits mise en œuvre par la FISNUA, qui consiste à déployer des éléments armés sur une ligne de séparation entre les Misseriya et les Ngok Dinka, en consultation étroite avec les communautés elles-mêmes. La mise en place de comités de protection de la population locale dans le sud d'Abyei a aussi permis de renforcer les activités de prévention du crime menées à l'intention des communautés. Toutefois, il n'a pas été possible d'établir ces comités dans le nord d'Abyei, le Soudan ayant émis des

réserves à leur sujet. La résurgence des systèmes traditionnels de partage de ressources et la relance de pourparlers de paix entre les Ngok Dinka et les Misseriya ont également contribué à l'amélioration des conditions de sécurité, les deux communautés s'étant engagées, avec le soutien de la FISNUA, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'ONG, à s'autoréguler, à coexister de manière pacifique et à régler leurs désaccords par la non-violence et le dialogue.

15. En dépit du calme relatif obtenu grâce à la stratégie de gestion et d'atténuation des conflits et à la forte présence de la FISNUA, la situation en matière de sécurité reste exposée à plusieurs facteurs de risque dont le vide créé en matière de maintien de l'ordre par l'absence de service de police et d'institutions officielles de justice pénale à Abyei, la possibilité d'une plus grande fréquence de crimes violents, intercommunautaires alimentés par la présence d'armes légères et de petit calibre, et la menace que continuent de poser les mines et les restes explosifs de guerre. Un autre risque est le fait que le Soudan et le Soudan du Sud continuent de déployer des éléments armés dans la zone d'Abyei en violation des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions du Conseil de sécurité qui s'y rapportent. Le Soudan a toujours entre 120 et 150 éléments armés déployés autour du complexe pétrolifère de Diffra, et on continue d'observer des incursions d'éléments armés soupçonnés d'appartenir à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans le sud de la zone d'Abyei.

16. La proximité d'éléments des Forces de l'Alliance soudanaise (FAS) et de l'APLS juste à l'extérieur de la zone d'Abyei met en évidence l'importance stratégique qu'elle revêt tant pour le Soudan que pour le Soudan du Sud, mais aussi le risque que les conflits locaux opposant les communautés Misseriya et Ngok Dinka dégénèrent en affrontements plus larges. Des responsables du Soudan et du Soudan du Sud ont confirmé l'existence de ce risque pendant la mission d'examen stratégique. Il a ainsi été explicitement reconnu que la FISNUA, par sa présence, avait un effet dissuasif pour les parties aux conflits armés et qu'elle jouait aussi le rôle d'une force d'interposition entre les deux communautés. Compte tenu de l'instabilité politique persistante et du conflit armé au Soudan du Sud, les conséquences que pourrait entraîner une propagation des combats dans la zone d'Abyei ne devraient pas être négligées.

Situation humanitaire

17. La situation humanitaire est demeurée relativement stable en l'absence d'affrontements majeurs et de déplacements à grande échelle dans la zone d'Abyei. Néanmoins, la présence d'éléments armés, les conflits intercommunautaires sporadiques et l'absence d'institutions et de services publics continuent d'engendrer des besoins d'aide humanitaire et de relèvement. Environ 160 000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans la zone d'Abyei, et 20 000 Ngok Dinka sont toujours déplacés après avoir fui vers le sud du fleuve Bahr el-Arab (ou Kiir) en 2011. Depuis avril 2016, approximativement 13 000 Ngok Dinka ont regagné leur région d'origine suite à l'amélioration progressive des conditions de sécurité, même si de nombreux autres continuent d'aller plus loin vers le sud pour avoir accès à l'éducation et à d'autres services. Une majorité d'entre eux se sont installés très près des bases opérationnelles de compagnie de la FISNUA. En outre, près 8 000 déplacés venant de zones voisines du Soudan du Sud qui ont dû fuir pour satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels ou échapper au climat d'insécurité qui régnait

dans ces zones, sont restés dans la zone d'Abyei et ont bénéficié d'une assistance humanitaire couvrant tous les domaines. L'incapacité des parties à mettre en place une administration dans la zone d'Abyei et le climat d'insécurité qui en découle ont compromis la gouvernance, l'état de droit et la viabilité des services fournis à la population, mettant gravement en péril le retour durable des déplacés. Outre les Ngok Dinka, environ 25 000 Misseriya se trouvent dans le nord d'Abyei, et 35 000 nomades saisonniers Misseriya qui s'y étaient rendus à la fin de 2016 devraient en revenir à la mi-2017.

18. Le financement de l'aide humanitaire est insuffisant, notamment dans le secteur de la santé, et les activités se limitent en général à l'aide humanitaire, exception faite des projets à effet rapide, qui sont administrés par la FISNUA. L'Organisation internationale pour les migrations, souvent en collaboration avec les organisations non gouvernementales internationales, contribue à la mise en œuvre de ces projets. Les activités des ONG internationales (financées directement par des donateurs ou par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies) couvrent tous les domaines, y compris la nutrition, l'eau, l'assainissement, l'hygiène et les moyens de subsistance et elles sont principalement menées dans le sud et le centre d'Abyei. Certains organismes des Nations Unies et deux ONG nationales peuvent intervenir dans le nord d'Abyei, leurs activités d'appui étant axées sur la remise en état des installations publiques et des points d'eau, l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales et la vaccination du bétail.

19. Les communautés qui retournent à Abyei et les déplacés venant du Soudan du Sud sont particulièrement vulnérables, peu de systèmes étant mis en place pour leur venir en aide. Le taux de chômage à Abyei est extrêmement élevé, particulièrement parmi les jeunes, dont les perspectives d'avenir sont très limitées. Certaines ONG internationales, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, œuvrent à la réconciliation, notamment en facilitant la tenue de conférences sur les migrations avant les migrations saisonnières afin de prévenir les conflits entre les communautés Misseriya et Ngok Dinka. Ces efforts ont porté leurs fruits.

Protection des civils et des droits de l'homme

20. La FISNUA a notamment pour mandat de veiller au respect des droits de l'homme, de lutter contre la violence sexuelle et sexiste et de protéger les droits de l'enfant. Cependant, en raison de la non-délivrance de visas par le Gouvernement soudanais, aucune avancée n'a été enregistrée concernant la surveillance effective du respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei et la communication d'informations à ce sujet, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2318 (2016), 2287 (2016), 2251 (2015) et 2156 (2014).

21. Les droits des femmes et des enfants en particulier sont menacés dans la zone d'Abyei. Le nombre d'enfants non accompagnés ou vivant dans la rue a augmenté en raison du conflit au Soudan du Sud. Si, pour la plupart, ils ont continué de chercher refuge au Soudan, l'absence généralisée de mécanismes de protection d'enfants non accompagnés continue d'exposer encore nombre d'entre eux à des risques de violence, d'exploitation, de maltraitance, d'enlèvement et d'enrôlement. La mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de

conflit armé reste difficile en raison des restrictions d'accès et des capacités limitées sur le terrain.

22. La situation des droits de l'homme dans la zone d'Abyei est exacerbée par l'absence d'un système de justice pénale fonctionnel et d'institutions garantes de l'état de droit. En dehors des mécanismes de justice traditionnelle, il n'existe pas de système judiciaire officiel qui fonctionne dans la zone d'Abyei et les centres de détention mis en place avec des moyens de fortune sont en état de délabrement.

IV. État d'avancement de l'exécution du mandat

23. L'équipe d'examen s'est penchée sur chacune des tâches visées au paragraphe 1 de la résolution 2318 (2016) du Conseil de sécurité, qui renvoie aux paragraphes pertinents des résolutions 1990 (2011), 2024 (2011) et 2075 (2012) du Conseil.

Contrôle et vérification du redéploiement des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan à l'extérieur de la zone d'Abyei et mise en œuvre de la démilitarisation

24. La FISNUA s'acquitte dans une large mesure de son mandat de contrôle et de vérification du redéploiement des Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan à l'extérieur de la zone d'Abyei. Ces forces se sont en grande partie retirées, ce qui a permis à la FISNUA d'asseoir sa présence militaire dans la zone. Cependant, ce mandat n'est pas pleinement mis en œuvre, du fait de la présence continue d'éléments armés soudanais dans le complexe pétrolier de Diffra et d'incursions occasionnelles dans Abyei d'éléments non autorisés en provenance du Soudan du Sud, notamment d'éléments de l'Armée populaire de libération du Soudan. D'après l'examen stratégique, dans les circonstances actuelles, ce type de violation ne constitue aucune menace sérieuse pour la sécurité dans la zone d'Abyei et ne porte pas en soi atteinte au calme relatif facilité par les forces de la FISNUA.

25. En ce qui concerne la démilitarisation, la FISNUA applique efficacement un arrangement de sécurité qui interdit le port visible ou l'exhibition de tous types d'arme à feu. Elle fait respecter cette interdiction en confisquant rapidement et sans ménagement toute arme visible et en détruisant systématiquement les armes saisies, avec l'assistance technique et le matériel du Service de la lutte antimines. Environ 125 armes et plus de 8 000 cartouches de munitions d'armes légères ont été détruites au Centre de gestion des armes et munitions de la FISNUA et du Service de la lutte antimines à Doukra. Des activités de sensibilisation au danger des mines sont également organisées à l'intention du personnel civil de la FISNUA, des observateurs militaires, des militaires et des membres du personnel des organismes des Nations Unies, ainsi que des populations locales, y compris les éleveurs nomades et les rapatriés.

Participation aux organes de la zone d’Abyei

26. La capacité de la FISNUA de siéger aux organes de la zone d’Abyei dépend de la création et du fonctionnement de l’Administration de la zone d’Abyei, du Comité mixte de contrôle d’Abyei, du Service de police d’Abyei, du Comité mixte des observateurs militaires, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et d’autres organes prévus par l’Accord de juin 2011. La FISNUA a pris une part active aux neuf réunions du Comité mixte de contrôle d’Abyei organisées à ce jour, et elle continue de participer et de contribuer aux activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Lutte antimines

27. Depuis 2011, le Service de la lutte antimines soutient les activités de protection des civils et prête son appui au personnel de la FISNUA, ainsi qu’aux acteurs de l’aide humanitaire et de développement, permettant à ces derniers et à ses partenaires de se déployer rapidement et d’aider les déplacés à retourner chez eux en toute sécurité. En outre, il analyse, inspecte et démine les voies empruntées par la FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour effectuer des patrouilles et accéder à la frontière; il procède par ailleurs au déminage des zones prioritaires et à l’élimination des engins explosifs dans la zone de la Mission. Les équipes d’appui aux patrouilles du Service de la lutte antimines se tiennent toujours prêtes à se déployer pour épauler sur le terrain les patrouilles du Mécanisme dans les états-majors de secteur de Kadougli (Soudan) et de Gok Machar (Soudan du Sud). Depuis son déploiement, le Service de la lutte antimines a déminé quelque 957 kilomètres de routes et deux millions de mètres carrés de territoire dans la zone d’Abyei, permettant ainsi l’acheminement de l’aide humanitaire en toute sécurité.

Facilitation de l’acheminement de l’aide humanitaire

28. La FISNUA soutient l’action des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de plusieurs organisations humanitaires nationales et internationales qui interviennent actuellement dans la zone d’Abyei, notamment dans le cadre des activités de déminage susmentionnées. Cependant, les restrictions imposées aux organisations non gouvernementales par le Gouvernement soudanais limitent la capacité d’intervention des acteurs de l’aide humanitaire et de développement, en particulier dans le nord de la zone d’Abyei. Au nombre des autres obstacles figurent l’insuffisance des fonds, les coûts d’exécution élevés imputables aux contraintes de logistique et de sécurité, les délais de délivrance des autorisations de voyage et les retards dans les mouvements de personnel et l’expédition de fournitures par le Gouvernement soudanais. Le mauvais état des routes empêche l’acheminement de l’aide et les mouvements de personnel. Les coûts élevés et les sensibilités politiques entravent les efforts menés pour faire venir le personnel éducatif et sanitaire qui fait cruellement défaut. Le conflit en cours au Soudan du Sud a eu des répercussions sur les opérations humanitaires menées dans la zone d’Abyei, telles que la réinstallation temporaire du personnel international, le pillage et la facturation excessive des fournitures achetées au Soudan du Sud et les retards pris, dans l’organisation de leurs activités, par les organisations non

gouvernementales bénéficiant de l'appui des bureaux du Soudan du Sud, en particulier celles qui sont basées à Agok.

Renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, prise en charge des fonctions de police et engagement intercommunautaire

29. L'accord du 20 juin 2011 et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité prévoient que la FISNUA, dans l'exercice de ses fonctions de police, doit fournir un appui au Service de police d'Abyei, renforcer ses capacités et former ses agents. Pour mener à bien ces missions, le Conseil de sécurité a prévu dans sa résolution 1990 (2011) de doter la FISNUA d'un effectif maximal de 50 policiers, dont 20 seulement sont actuellement déployés, le Gouvernement soudanais n'ayant pas délivré de visas au personnel de police. Le Service de police d'Abyei n'ayant pas été mis en place, la police de la FISNUA n'est pas en mesure à l'heure actuelle de s'acquitter de ses fonctions d'appui et de renforcement des capacités comme prévu initialement.

30. L'absence d'organes de justice pénale et d'institutions garantes de l'état de droit ne permet pas de poursuivre efficacement les auteurs de crimes intercommunautaires ni de protéger et promouvoir les droits des personnes, ce qui contribue à instaurer une culture d'impunité, dans laquelle les victimes et les témoins hésitent à dénoncer violations et abus. Néanmoins, la police de la FISNUA a trouvé des moyens novateurs de jouer un rôle crucial pour combler partiellement le vide judiciaire et répressif. D'après l'examen stratégique, elle a amélioré la situation en contribuant directement à promouvoir la coexistence pacifique entre les Misseriya et les Ngok Dinka. Par cette action, elle a permis d'assurer la sécurité des habitants d'Abyei en atténuant les risques associés à la migration saisonnière des Misseriya vers le sud de la zone et à l'installation permanente de plusieurs membres de cette communauté dans la zone.

31. Le Service de police d'Abyei n'ayant pas été mis en place, la FISNUA s'est attachée à renforcer les capacités des comités de protection communautaire, afin de contribuer à la gestion des processus de maintien de l'ordre. Son appui se limite à faciliter le rôle des comités en tant que mécanismes de vigilance de proximité non armés. Bien que le Soudan ait émis des objections à la création de comités dans le nord d'Abyei, la FISNUA poursuit son dialogue avec ce dernier afin de le convaincre d'autoriser la mise en place d'un mécanisme similaire dans la communauté Misseriya. Malgré les difficultés rencontrées pour étendre le concept au nord de la zone d'Abyei, les comités établis dans les zones peuplées de Ngok Dinka sont devenus un moyen efficace mais informel de maintien de l'ordre au niveau local, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2205 (2015).

32. La FISNUA s'est efforcée de promouvoir des mesures de confiance entre les communautés en favorisant les processus de réconciliation à l'échelon local. Elle a également encouragé les parties à favoriser le dialogue au niveau communautaire en organisant une conférence pour la paix réunissant les chefs traditionnels des Ngok Dinka et des Misseriya, qui a servi de catalyseur pour la reprise du dialogue entre les deux communautés. Un marché commun, établi à Amiet et aujourd'hui en plein essor, est le symbole visible de l'amélioration des relations intercommunautaires,

même si un différend latent au sujet de l'emplacement futur du marché pourrait déclencher de nouvelles violences.

33. Faute de centres de détention officiels, les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves ont été transférées à l'extérieur de la zone d'Abyei et remises aux autorités compétentes. Les infractions mineures sont jugées par les tribunaux traditionnels de la zone. Les comités de protection de la population locale surveillent les centres de détention informels de la ville d'Abyei, d'Agok et du marché d'Amiet où sont provisoirement détenus des suspects. La FISNUA a déployé deux policiers ayant une expérience en milieu pénitentiaire pour conseiller les comités et les aider à accueillir les détenus dans les meilleures conditions humaines et de sécurité, et mettre l'accent, selon le cas, sur la médiation et la réconciliation et sur des mesures autres que la détention. Ces agents jouent un rôle déterminant dans l'amélioration des connaissances et des compétences des comités, et contribuent à renforcer les mécanismes informels actuels de maintien de l'ordre. Cependant, les moyens pénitentiaires de la Force ne lui permettent pas de s'occuper efficacement de tous les centres de détention qui relèvent de sa compétence (villes d'Abyei et d'Agok et marché d'Amiet).

34. Parmi les autres mesures concernant l'exercice des fonctions de police, on peut citer le partage des locaux entre la police des Nations Unies et le comité de protection communautaire d'Agok, appuyé par environ 21 membres non armés de la Police nationale sud-soudanaise pour résoudre les questions relatives au maintien de l'ordre. La composante police fournit un appui et des conseils au commandant de la FISNUA et à la composante militaire pour les questions de maintien de l'ordre et de sécurité des populations locales dans la zone d'Abyei. En outre, la police des Nations Unies mène des patrouilles locales interactives associant policiers et militaires pour suivre les questions liées au maintien de l'ordre, participe, aux côtés des membres des deux communautés, aux réunions conjointes sur la sécurité traitant de paix et de stabilité, et conseille les jeunes, les personnes âgées et les chefs traditionnels sur le maintien de l'ordre dans le cadre de programmes de sensibilisation de la police de proximité.

Missions liées à la sécurité

35. Grâce à l'important déploiement de la FISNUA, aux patrouilles de jour et de nuit et à la rapidité des interventions en cas d'incident, on a pu empêcher de nombreux actes de violence armée ou réduire leur incidence. Les facteurs suivants ont eu une influence sur le déploiement des forces militaires chargées de faire face aux conséquences de l'impasse politique sur la sécurité : conditions climatiques, tendances migratoires, zones d'accueil, infrastructures et contraintes logistiques.

36. Pendant la saison des pluies, les soldats de la FISNUA sont déployés le long de la principale route d'approvisionnement et dans deux autres bases opérationnelles de compagnie (Tejalei et Marial Achak), qui ont été établies de façon permanente pour protéger efficacement les populations et les rapatriés vivant dans ces zones. Pour atténuer les risques, il a été convenu à titre provisoire que les trois principaux sous-clans Misseriya : Aoulad Kamel, Fayyarin et Mazaghna (Muzama) et Aoulad Omran et Fadliya emprunteraient trois couloirs de l'axe nord-sud pour effectuer leur migration saisonnière. L'objectif de cette mesure est de prévenir les conflits, d'une part entre les différents clans Misseriya, d'autre part

entre les Dinka et les Misseriya, sans imposer une séparation physique de ces communautés.

Missions relatives à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

37. Les progrès accomplis par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour aider les parties à faire respecter la zone frontalière démilitarisée et sécurisée sont relativement récents. Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2015, les parties ont approuvé verbalement le tracé de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, après quoi le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est réuni le 5 juin 2016. Les délais d'obtention des autorisations de déplacement sur le terrain ont eu une incidence sur les activités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, notamment le suivi de la situation sur le terrain ou la création de bases d'opérations, mais le 21 janvier 2017, le Soudan a approuvé une mission de reconnaissance conjointe à Bouram. Le 23 janvier, le Soudan du Sud a autorisé la conduite d'une mission de reconnaissance à Malaka, comprenant notamment des patrouilles terrestres. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière continue de faciliter les contacts entre les parties et contribue à renforcer la confiance mutuelle. Cependant, les parties n'ont pas encore invité le Mécanisme à participer à la mise en place, le long de la frontière, des mécanismes bilatéraux de gestion efficaces ou à soutenir les comités spéciaux à l'extérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

38. La réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité organisée le 5 juin 2016 a débouché sur des évolutions positives pour le mandat du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Le Soudan a autorisé son chef des observateurs nationaux à approuver les patrouilles de surveillance aérienne prévues et donné son accord pour la conduite de missions de surveillance sur le terrain. Le Soudan du Sud a récemment donné son feu vert à des missions de surveillance aérienne partant de Gok Machar. Les missions de reconnaissance de l'état-major de secteur qu'il est proposé de créer à Bouram ont récemment été menées avec le consentement des deux parties. En novembre 2016, le Soudan et le Soudan du Sud ont tous deux annoncé leur retrait de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le Soudan a officiellement demandé à l'Union africaine et à la FISNUA d'étudier sa requête. Ces activités et ces évolutions sont encourageantes. Toutefois, ils ne permettent pas au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil de sécurité pour atteindre sa pleine capacité opérationnelle. Compte tenu de l'impasse politique concernant l'avenir de la zone d'Abyei, il est peu probable que les objectifs soient réalisés à moyen terme. En conséquence, pour la période à venir, il est recommandé que le Mécanisme soit autorisé à fonctionner à sa capacité opérationnelle provisoire actuelle et que des ressources soient mises à sa disposition en conséquence.

39. Faute de moyens aériens disposant d'un rayon d'action et d'une visibilité air-sol suffisants, l'efficacité des patrouilles aériennes est fortement compromise. Les hélicoptères sont particulièrement mal adaptés à la surveillance air-sol. En outre, la

saison des pluies limite fortement la mobilité des patrouilles terrestres, et le déminage des principaux itinéraires est suspendu dans toute la zone d'opérations en raison de la démobilisation du Service de la lutte antimines durant cette période. L'équipe d'examen et les deux parties ont évoqué la nécessité de faire en sorte que les patrouilles aériennes soient plus efficaces et plus productives en déployant, dans la limite des plafonds budgétaires, un avion équipé de matériel d'imagerie, pour améliorer la perception de la situation et la visibilité de la zone d'opérations. Le Soudan et le Soudan du Sud ont accueilli avec satisfaction cette proposition et sont convenus d'entamer des discussions officielles à ce sujet.

Configuration de la force, matériel et effectifs

40. D'après les conclusions de l'étude des capacités militaires menée en 2015, l'effectif militaire autorisé de la FISNUA, qui compte 5 326 éléments, est en adéquation avec le mandat qui lui a été confié à Abyei et les fonctions dont elle doit s'acquitter dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et toute réduction de cet effectif pourrait compromettre gravement la capacité de la mission à continuer d'assurer la sécurité et de prévenir tout conflit entre les deux communautés concernées, ainsi que toute montée des tensions entre les deux pays. L'étude a évoqué l'étendue de la zone d'Abyei, le manque d'infrastructures, la difficulté du terrain et les fonctions de police ajoutées au mandat de la mission. L'examen stratégique a confirmé ces constatations au vu de la situation actuelle et fait ressortir qu'elles constituaient autant de motifs pour maintenir à son niveau actuel l'effectif de la mission, afin que celle-ci puisse protéger les civils et le personnel et les opérations humanitaires, continuer d'appliquer sa stratégie multidimensionnelle d'atténuation des conflits, assurer la sûreté et la sécurité des Misseriya et des Ngok Dinka, notamment pendant la migration saisonnière, travailler avec les parties et poursuivre le dialogue sur la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

41. Du fait de la vulnérabilité des Misseriya dans le couloir migratoire du nord-ouest, la FISNUA doit procéder à des ajustements opérationnels pour mieux s'acquitter de son rôle de protection, notamment en créant de nouvelles bases dans ce couloir, dans les limites du plafond autorisé.

42. Parmi les moyens possibles pour gagner en efficacité, l'étude des capacités militaires a recommandé que des unités de chars et d'artillerie soient rapatriés pour constituer deux compagnies de réserve supplémentaires. Cette recommandation, qui répondait à un souci d'économie, n'a toutefois pas eu de suite parce que les économies nettes à réaliser étaient marginales. En outre, comme l'a souligné l'Éthiopie, ces unités présentent un intérêt stratégique et dissuasif qu'il conviendrait de garder à l'esprit au-delà de toute considération financière.

43. L'enlisement du processus politique limite considérablement la portée des activités menées au titre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Comme déjà mentionné, il conviendrait, pour la période à venir, d'appuyer le Mécanisme en maintenant les moyens opérationnels dont il dispose actuellement. À ce jour, 557 éléments sont déployés pour des activités de protection à Kadougli et à Gok Machar. Il est recommandé de reporter encore le déploiement des deux compagnies prévues pour permettre au Mécanisme d'atteindre sa pleine

capacité opérationnelle. Pour que les forces actuellement déployées puissent tirer parti des nouveaux progrès obtenus par les parties, il conviendrait, dans la limite des ressources existantes, de renforcer les moyens de surveillance aérienne du Mécanisme, en mettant à sa disposition des avions dotés de systèmes d'imagerie et d'observation de pointe.

44. La FISNUA a connu de graves difficultés de recrutement en raison de la délivrance tardive, voire de la non-délivrance, de visas. Elle prendra des mesures pour pourvoir tous les postes prévus à son tableau d'effectifs, notamment un poste d'administrateur général, des postes d'attaché de liaison avec les communautés et des postes de spécialiste des droits de l'homme. Elle sera ainsi mieux à même de remplir des fonctions essentielles dans les domaines de la politique, de la coordination, de la protection et des relations avec les communautés. Il faudra à cet égard que le Soudan accorde les visas nécessaires, notamment aux attachés de liaison avec les communautés.

45. Des progrès sensibles ont été faits pour améliorer les conditions de vie et de travail du personnel de la FISNUA, réaménager et remettre à neuf les logements en tenant particulièrement compte des besoins des femmes, et rénover les lieux de détente et de loisirs. Les systèmes d'évacuation des eaux ont également été réparés pour éviter l'inondation des aérodromes, des routes et des parties sensibles des zones d'habitation. L'acquisition de terrains adjacents au quartier général actuel de la mission permettra d'éloigner des zones résidentielles les aires de stationnement et d'atterrissage des hélicoptères, ce qui rendra le camp plus sûr. La construction en cours du mur d'enceinte et de miradors supplémentaires et l'installation également en cours d'un système de télévision en circuit fermé contribueront grandement à renforcer la sûreté et la sécurité des installations. Le cadre de vie et de travail à Kadougli et dans d'autres bases d'opération visitées a été amélioré et les installations sont en bon état. De manière générale, il faudrait toutefois, dans toute la zone d'Abyei, construire davantage de routes carrossables par tous les temps et accélérer la mise en place de stations d'épuration des eaux respectant parfaitement les normes environnementales des Nations Unies.

V. Observations

46. Il est regrettable que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais n'aient pas avancé dans l'application de l'Accord du 20 juin 2011 et notamment dans la mise en place des institutions intérimaires mixtes qui y sont prévues (Administration de la zone d'Abyei, Conseil de la zone d'Abyei et Service de police d'Abyei), pas plus que dans celle du mécanisme de surveillance de la frontière. Le calme relatif que la mission est parvenue à instaurer aurait idéalement dû servir de base à la mise en place d'un véritable processus politique et au fonctionnement de structures et de services publics mixtes et permettre à des initiatives de relèvement et de développement de prendre racine, dans l'intérêt de toutes les populations et de tous les habitants d'Abyei. Au lieu de cela, le Soudan et le Soudan du Sud ne sont toujours pas parvenus à saisir les occasions politiques et les possibilités de développement que l'efficacité de l'action de la FISNUA a fait naître à Abyei.

47. Tous les protagonistes ont unanimement félicité la FISNUA d'avoir réussi à maintenir la sécurité à Abyei, réaffirmé son utilité pour la stabilité de la zone et demandé que son mandat soit encore prorogé. De l'avis général, l'Accord du 20 juin

2011 était moribond, et, sans avancée politique majeure, les processus politiques qui devraient présider à son application étaient dans l'impasse et les structures administratives mixtes qu'il prévoyait ne seraient probablement pas mises en place à moyen terme. Dans le contexte régional actuel, le Soudan et le Soudan du Sud n'étaient guère disposés à coopérer de manière constructive au règlement de la question de l'avenir d'Abyei. Aussi, le Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui devrait être la principale instance de dialogue entre les parties pour le règlement à l'amiable de problèmes communs, était lui-même devenu un lieu d'affrontement.

48. Devant l'impasse insoluble dans lequel se trouve l'application de l'Accord du 20 juin 2011, les habitants d'Abyei continuent de voir nombre de leurs besoins insatisfaits. La région manque notamment d'institutions officielles dans les domaines de l'administration, de la police et du respect de l'état de droit, de services d'éducation, de santé, d'assainissement et d'approvisionnement en eau salubre, ainsi que d'autres organismes publics de développement humain et d'aide humanitaire. Étant donné le vide qui en résulte en matière de gouvernance, la mission suscite de fortes attentes, auxquelles elle a dû répondre à coup d'improvisations pour pallier partiellement l'absence d'institutions mixtes. Ce faisant, elle a mis à profit ses ressources de façon pragmatique et constructive pour répondre aux besoins des habitants de la zone et améliorer leurs conditions de sécurité, y compris par des activités qui ne relèvent pas strictement de son mandat initial, comme le montrent bien le travail du personnel civil, les activités que mène le personnel militaire par l'intermédiaire des attachés de liaison et dans le cadre des réunions des comités mixtes de sécurité, et les interventions de la Police des Nations Unies destinées à favoriser le dialogue et l'harmonie entre les communautés et stimuler et soutenir la mise en place d'une police de proximité dans le cadre des comités de protection communautaire..

La nécessaire relance des efforts politiques

49. L'intransigeance des positions politiques du Soudan et du Soudan du Sud, qui est souvent le reflet des opinions, au plus haut niveau, des chefs des communautés Misseriya et les Ngok Dinka, reste l'obstacle principal à l'évolution positive de la question d'Abyei. Les deux gouvernements devront faire preuve d'un nouvel esprit de compromis en se consentant des concessions mutuelles s'ils veulent sortir de l'impasse. On doit leur demander de faciliter davantage les activités de la FISNUA et de veiller à ce que tous les obstacles opérationnels qu'elle rencontre soient levés, notamment en ce qui concerne l'aéroport d'Athony. Les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud doivent exercer leur influence respective sur les Misseriya et les Ngok Dinka d'une manière constructive, au service de l'harmonie et de la coexistence pacifique entre les deux communautés, et faire en sorte qu'elles participent aux efforts déployés par la FISNUA pour mettre en place une police de proximité.

50. À cet égard, il faut reconnaître que le conflit à Abyei est fondamentalement un problème politique, qui appelle une solution politique. L'instabilité grandissante au Soudan du Sud et les problèmes qui restent à régler dans les régions soudanaises du Darfour, du Kordofan méridional et du Nil Bleu ont contribué à détourner l'attention de la communauté internationale de la question d'Abyei, plongeant la zone dans un avenir incertain. Des efforts politiques constructifs doivent dès lors être relancés et, à cet égard, l'Union Africaine a un rôle primordial à jouer pour

ouvrir de nouveau le dialogue entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet d'Abyei. L'ONU, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, continuera d'apporter dans ce cadre l'appui nécessaire aux efforts menés activement par l'Union africaine pour instaurer un dialogue au plus haut niveau avec les gouvernements des deux pays et de créer des conditions propices à la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Ce sera là le préalable de nouvelles réunions conjointes destinées à régler les questions en suspens qui concernent les deux pays.

51. Tout en œuvrant à la reprise du dialogue politique entre les parties, l'ONU continuera de coopérer avec le facilitateur du Comité mixte de contrôle d'Abyei dans le cadre de son rôle de liaison et de coordination en relayant auprès du gouvernement responsable les difficultés opérationnelles de la mission.

La nécessité du développement et de l'assistance humanitaire

52. Les protagonistes se sont dits fermement convaincus qu'une assistance humanitaire et une aide au développement s'imposaient d'urgence pour renforcer la résilience des populations locales, les aider à devenir autosuffisantes, les rendre moins dépendantes de l'aide internationale et contribuer à la stabilité et au calme à Abyei. Garantir l'accès aux soins de santé, offrir une éducation primaire et une formation professionnelle, élaborer des programmes d'amélioration des moyens de subsistance et continuer de soutenir les comités de sécurité locaux sont autant de mesures qui contribueront au maintien de la paix, à la baisse de la criminalité et au renforcement de la cohésion sociale. L'investissement et l'appui en faveur des arrangements de sécurité locale, qui est en train de porter ses fruits, montre bien comment des initiatives de développement relativement peu coûteuses peuvent faire la différence. Pour préserver les acquis actuels, les équipes de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales présentes au Soudan et au Soudan du Sud doivent se concerter, chaque organisme mettant à contribution ses avantages comparatifs. Une coordination plus forte entre la FISNUA et les acteurs humanitaires et de développement s'impose aussi pour optimiser l'effet des projets et des programmes.

53. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unes et les organisations non gouvernementales devraient aussi redoubler d'efforts pour mobiliser des financements et des ressources en faveur des programmes dans la zone d'Abyei, l'accent étant mis en particulier sur les projets de relèvement et de développement et les services publics nécessaires pour consolider la stabilité et le calme.

54. Il faut en outre s'attacher en priorité à mieux coordonner la surveillance et les signalements des violations des droits de l'homme et les menaces potentielles qui pèsent sur la population civile, à renforcer les efforts visant à assurer la protection des enfants, notamment par la création d'un mécanisme de suivi et de communication de l'information, et à définir une démarche structurée concernant la coopération interorganisations dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Il est également nécessaire de renforcer la coordination entre la FISNUA et les acteurs de l'assistance humanitaire et du relèvement, tant sur le terrain que dans les équipes de pays des Nations Unies à Djouba et Khartoum.

Fonctions de police

55. Il va sans dire que la formation du Service de police d'Abyei ne saurait advenir ni à court ni à moyen terme et que renoncer aux activités de police dans l'attente de la création d'un service de police commun reviendrait à les renvoyer aux calendes grecques. Il va sans dire également que, malgré tout le mérite de l'action des comités de protection communautaire, en tant organisations informelles composées de bénévoles, on ne peut attendre d'eux qu'ils assument sur le long terme toutes les fonctions de police dans la zone d'Abyei. Le Gouvernement soudanais doit être instamment prié d'approuver régulièrement les visas afin que le plafond autorisé de la composante police, à savoir 50 postes, soit maintenu. Si la délivrance des visas de 10 agents de la Police des Nations Unies obtenue récemment est un signe encourageant, le Soudan doit veiller à ce que des visas soient rapidement et régulièrement accordés à tous les membres du personnel de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Les moyens de promouvoir l'harmonie entre les communautés

56. Alors qu'on se trouve dans une impasse politique au niveau de Djouba et de Khartoum, ainsi que du Comité mixte de contrôle d'Abyei et des autres institutions mixtes, les rapports entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya donnent tout lieu d'espérer un renforcement de la compréhension mutuelle et de la coexistence pacifique au niveau local. Il est donc urgent de renforcer la fonction de liaison avec les communautés, sachant en particulier que la promotion de l'harmonie entre les communautés contribue à réduire la criminalité et à améliorer les conditions de sécurité. Il est donc nécessaire d'insister auprès du Gouvernement soudanais pour qu'il approuve régulièrement les visas et autres autorisations nécessaires des attachés de liaison avec les communautés.

VI. Recommandations générales

57. Les hauts fonctionnaires du Soudan et du Soudan du Sud et les autres membres de l'équipe d'examen ont souligné que, dans le contexte régional actuel, la présence de la FISNUA demeurait essentielle. Il serait peu judicieux d'en réduire l'effectif, une telle mesure pouvant avoir des conséquences graves pour la sécurité et la stabilité dans la zone d'Abyei et dans la région.

58. Je recommande donc, outre les propositions formulées aux paragraphes 38, 39, 43 et 56 du présent rapport, de proroger le mandat de la FISNUA pour une nouvelle période de six mois. En l'état, la Mission est parfaitement apte à s'acquitter des tâches de sécurité et autres aspects relevant de son mandat. Si les bons résultats enregistrés par la FISNUA méritent d'être salués, le Soudan et le Soudan du Sud doivent également prendre conscience du fait qu'une prorogation indéfinie de son mandat est indéfendable.

59. En conclusion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements à l'ancien Chef par intérim de la mission et commandant de la Force, le général de division Hassen Ebrahim Mussa, et à l'officier responsable de la Force pendant la période à l'examen, la générale de brigade Zewdu Kiros Gebrekidan, pour les efforts qu'ils ont déployés pour renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei,

souvent dans des conditions très difficiles. Je voudrais également féliciter l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom; le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, M. Haile Menkerios; l'Union Africaine, y compris son Groupe de mise en œuvre de haut niveau, ainsi que le Gouvernement éthiopien de leur appui sans réserve à la stabilisation de la zone d'Abyei.